

16 septembre 2022 - numéro 2

ACTUALITÉS SUR L'ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS



Ouverture de la campagne de renouvellement de l'autorisation provisoire de séjour

Les déplacés ukrainiens peuvent dès à présent faire la demande de renouvellement de leur autorisation provisoire de séjour (APS) entre 3 semaines et 3 jours avant la date d'expiration de l'autorisation actuelle, en se rendant à la Préfecture :

- Du lundi au vendredi, de 9h à 10h30
- Mardi, mercredi, jeudi, de 9h à 10h30 et de 14h à 15h30.

[Plus d'informations](#)

SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES



Formation des élus aux risques cyber

Les cyber-attaques visant les administrations et les collectivités sont plus que jamais une réalité. Les atteintes par ransomwares ont par exemple connu une croissance de 95 % en 2021. Les collectivités représentent désormais 12 % des victimes recensées.

C'est pourquoi, dans un souci constant d'accompagnement des collectivités de notre territoire, le Groupement de Gendarmerie du Calvados vous propose une sensibilisation (sur inscription) aux cybermenaces ciblant les plus importantes et les plus concrètes : les ransomwares et les attaques par mail.

Pour vous inscrire : [plus d'informations](#)



Campagne de sécurité routière

A l'initiative de Thierry MOSIMANN, Préfet du Calvados, une campagne de communication a été diffusée autour de la sécurité routière et «les règles du vivre ensemble», compte tenu des nouveaux modes de déplacement et de l'augmentation du nombre de blessés notamment pour les piétons, cyclistes et utilisateurs d'engins de déplacements motorisés.

Vous trouverez les affiches [en cliquant ici](#). A diffuser et à afficher sans modération, notamment aux abords des établissements scolaires.

ÉDUCATION ET JEUNESSE



AAP rénovation des établissements scolaires

Le SDEC ÉNERGIE s'est engagé en 2021 dans le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour la Rénovation Energétique) afin de favoriser la réalisation de travaux de rénovation dans les bâtiments publics des collectivités. Aujourd'hui, est lancé à titre expérimental « L'Appel à projet PROGRES – PROGRAMme de Rénovation des Etablissements Scolaires ».

Date limite de dépôt des dossiers : **28 octobre 2022**

[Pour plus d'informations](#)

FINANCES LOCALES



Soutien financier aux communes et intercommunalités pour faire face à l'inflation

L'article 14 de la loi de finances rectificative du 16 août 2022 instaure un dispositif spécifique de soutien budgétaire pour accompagner les communes et leurs groupements qui font face aux effets de l'inflation sur leurs dépenses de fonctionnement (électricité, gaz, chauffage, etc.) et celles de certains de leurs équipements publics (piscines, cantines, etc.).

430M€ ont été prévus pour ce dispositif.

Retrouvez le détail des aides de l'Etat en [cliquant ici](#)

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Appel à projets «Sentiers de nature» pour créer ou restaurer 1000 km de sentiers

Cet appel à projet, qui s'inscrit dans le cadre du Plan de reconquête et de transformation du tourisme (Plan Destination France), vise à développer un tourisme durable et respectueux de la biodiversité, à travers l'aménagement de sentiers.

Les dépenses peuvent être cofinancées jusqu'à 80%.

Sont éligibles à ce cofinancement les études préalables, les travaux d'aménagement de sentiers, les travaux permettant la restauration de la biodiversité aux abords de sentiers ainsi que les actions à caractère pédagogique.

Les sentiers du littoral sont concernés par d'autres dispositifs et ne peuvent donc pas bénéficier de cette opération.

Cet appel à projets est notamment ouvert aux communes et à leurs groupements.

Vous souhaitez déposer un dossier, [cliquant ici](#)

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Semaine Européenne de Développement Durable (SEDD)

Cette semaine se déroulera du 20 au 26 septembre. Elle a pour objectif de faciliter l'organisation d'activités de promotion du développement durable et de rendre ces contributions visibles sur une plateforme commune.

Si vous souhaitez organiser un évènement dans le cadre de la SEDD, [inscrivez-vous ici](#)



Le « Forfait mobilité durable » (FMD) augmenté de 200€.

Le FMD donne aux employeurs, notamment les collectivités territoriales, la possibilité de contribuer financièrement aux dépenses inhérentes aux moyens de transports écologiques de leurs salariés pour leurs trajets entre leur domicile et leur lieu de travail.

Il vient couvrir en partie les frais de carburants ou d'entretien des véhicules concernés (vélo électrique ou mécanique, voiture électrique, hybride ou hydrogène, covoiturage, etc.) Dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat, les plafonds d'exonération attachés à ce dispositif sont relevés depuis le 18 août 2022. C'est ce que prévoit la loi de finances rectificative pour 2022.

[Plus d'informations](#)



Dispositif Eco Energie Tertiaire

Ce dispositif est une obligation réglementaire qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires. Cette démarche s'inscrit dans le contexte de lutte contre le changement climatique et de réduction de la dépendance aux énergies fossiles.

Le dispositif concerne tous les bâtiments tertiaires dont la surface de plancher est égale ou supérieure à 1000m², ou dont le cumul des surfaces équivaut à 1000m² dans le cas d'usage mixte ou de bâtiments situés sur une même unité foncière.

Tous les bâtiments publics ou privés assujettis doivent être déclarés sur une plateforme dédiée dénommée «OPERAT', avec leurs consommations énergétiques annuelles, au plus tard pour le 30 septembre 2022.

Des [informations sont disponibles sur le site de la plateforme](#)

